



PARIS, le 13 octobre 2009 - N°257/D130

Commission ENTREPRISES ET STRATÉGIES DE MARCHÉ

Réunion du 25 juin 2009

PROJET D'AVIS	2
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION	3
LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES	34
AVIS D'OPPORTUNITÉ	35

PROJET D'AVIS

proposé par la commission « **Entreprises et stratégies de marché** » le 25 juin 2009

1. Le Conseil a pris note de l'**avancement du programme de refonte des statistiques annuelles d'entreprises** qui aboutit à un nouveau dispositif de collecte et de traitement sur l'exercice 2008. Il soutient les efforts du SSP pour rendre cohérentes entre elles les informations mises à disposition des utilisateurs. Il souhaite que les premiers résultats sur l'année 2008 puissent être mis en ligne sur le site Insee au premier semestre 2010 avec toutes les indications nécessaires pour en permettre une utilisation pertinente.
2. Le Conseil a pris connaissance de la programmation indicative des **enquêtes thématiques pour la période 2010-2015**. Il en valide les grandes lignes ; il approuve notamment le choix des premières années qui permet d'aborder des problématiques nouvelles ou importantes : accès au financement des PME et points de vente du commerce en 2010, enquêtes sur les éco-activités et les conséquences des mesures en faveur de l'environnement en 2011 et 2012.

Il souhaite qu'une priorité relative soit donnée aux thèmes suivants : les entreprises utilisant les nanotechnologies, les entreprises de taille intermédiaire, l'internationalisation des entreprises et les effets des Tic notamment sur l'organisation du travail.

Il demande que l'organisation de la concertation soit améliorée pour chacune des enquêtes thématiques.

3. Le Conseil suivra avec intérêt les investissements méthodologiques, technologiques et organisationnels mis en place pour **le recensement agricole 2010** et les enquêtes futures du Service statistique et prospective. Il prend note de la convergence des unités interrogées avec le répertoire Sirène et soutient la réflexion engagée sur un répertoire statistique des exploitations agricoles. Il salue l'introduction dans le questionnaire du recensement de questions répondant à des besoins d'information sur des problématiques émergentes notamment la gestion des risques et les circuits courts.

Avis sur le plan de sélection de l'échantillon 2010 du RICA

Conformément à l'arrêté ministériel du 17 septembre 2001 relatif **au réseau d'information comptable agricole**, le Conseil approuve le plan de sélection de l'échantillon pour 2010 du RICA.

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DE LA COMMISSION ENTREPRISES ET STRATÉGIES DE MARCHÉ
- 25 juin 2009 -**

Président : Lionel FONTAGNÉ, Professeur à l'École d'Économie de Paris – Université Paris 1, Conseiller scientifique au CEPII

Rapporteurs : Jean-Marc BÉGUIN, Directeur des statistiques d'entreprises à l'Insee

Fabienne ROSENWALD, Chef du service de la statistique et de la prospective au ministère de l'agriculture et de la pêche.

Responsable de la commission : Éliane BEURIENNE (01 41 17 52 66)

Adoption du compte rendu

En l'absence d'observations sur ce compte rendu, celui-ci est adopté dans le mois qui suit sa date de diffusion.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Introduction - Lionel FONTAGNÉ

I. Les apports de RESANE et le reste à faire	8
II. Le recensement agricole	13
III. Point d'information sur l'enquête « Réseau d'information comptable agricole (RICA) »	13
IV. Le changement du mode de calcul de l'indice du coût de la construction	19
V. Quelles enquêtes thématiques sur 2010-2015 ?	22
VI. Propositions d'avis	30
VII. Examen pour avis d'opportunité de projets d'enquêtes	32

Conclusion - Lionel FONTAGNÉ

LISTE DES PARTICIPANTS :

Prénom	Nom	Organisme
André	BAUDELET	CREDIT AGRICOLE SA
Jean-Marc	BEGUIN	Insee
Eliane	BEURIENNE	Insee
Christian	BOURE	FIEV
Eric	CAHUZAC	INRA TOULOUSE
Benjamin	CAMUS	Insee
Didier	CARAES	APCA
Philippe	CHANTEPIE	DEPS MIN CULTURE
Gilles	COSTA	INRETS
Philippe	CUNEO	Insee
Serge	DARRINE	Insee
Louis	de GIMEL	INSEE
Gérard	de LAVERNEE	MEDEF
Valérie	DEROIN	DEPS MIN CULTURE
Caroline	DESRANGES	FRANCE AGRIMER
Patrick	DUCHATEAU	FEDERATION FRANCAISE DU BATIMENT
Françoise	DUSSERT	Cnis
Isabelle	FILLAUD	COMITE GENERAL ALIMENTATION DETAIL
Lionel	FONTAGNÉ	CEPII
Franck	FONTANESI	FIEV
Adrien	FRIEZ	MEEDDAT - CGDD - SOES
Christian	GAY	SSP MIN AGRICULTURE PECHE
Serge	GERMON	DGAC MIN TRANSPORTS
Ghislaine	GRIMLER	Cnis
Jean-Philippe	GROUTHIER	PÔLE STATISTIQUES INDUSTRIELLES INSEE
Yves	HENON	UNICEM
Catherine	HERRERO	UNION DES INDUSTRIES CHIMIQUES
Alain	JACQUOT	MEEDDAT - CGDD - SOES
Philippe	JANVIER	FRANCE AGRIMER
Elisabeth	KREMP	BANQUE DE FRANCE
Dominique	LADIRAY	Insee
Béatrice	LEVY	DSPES DIRECTION DU TOURISME
Sylvie	MABILE	BANQUE DE FRANCE
François	MAGNIEN	DGCIS MIN ECO INDUSTRIE ET EMPLOI
Rémi	MALETRAS	GROUPEMENT DES PROFESSIONS DE SERVICES
Henri	MARIOTTE	MEEDDAT - CGDD - SOES
Monique	MEIZELS	ONIGC
Véronique	MOYNE	Insee
Charles	NEHOU	MIN AGRICULTURE PECHE
Hélène	PERRIN-BOULONNE	CCIP
Serge	PIQUET	CPDHBJO

CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

Yannig	PONS	DCASPL MIN ECONOMIE FINANCES EMPLOI
Thierry	POUCH	APCA
Olivier	RAYMOND	COMITE NATIONAL ROUTIER
Fabienne	ROSENWALD	SSP MIN AGRICULTURE PECHE
Jean-Marie	ROUX	CGT BANQUE DE FRANCE
Nathalie	ROY	UNION PROFESSIONNELLE ARTISANALE - UPA
Edouard	SALUSTRO	CABINET EDOUARD SALUSTRO
Violette	SENECHAL	SYMOP
Gwennaël	SOLARD	Insee
Christophe	TERRIER	Cnis
Bruno	TREGOUET	MEEDDAT - CGDD - SOES
Guy	VASSEUR	APCA
Pierre	VERDIER	BCS MIN AGRICULTURE PECHE
Gérard	VITTEK	Insee
Benoît	WILLAUME	AFPA
Michel	ZAJAC	MEDEF

Absents excusés :

Prénom	Nom	Organisme
Fabrice	ACCARY	FED NATIONALE DES TRANSPORTS ROUTIERS
Florence	AKAR	MAISON DE LA FRANCE
Michel	BOISSONNAT	FAFIH
Jean-Claude	BOURQUIN	UFC QUE CHOISIR
Jean-Marc	BOUSSARD	INRA CIRAD
Gérard	Brémond	PIERRE ET VACANCES
Valérie	BRIS	COOP DE FRANCE NUTRITION ANIMALE
Henry	CHEYNEL	FEDERATION BANCAIRE FRANCAISE
Gérard	CLIQUET	UNIVERSITE RENNES 1
Philippe	DAQUAI	FEDERATION DETAILLANTS CHAUSSURES
Agnès	DELEMER-DEBRAY	CONSEIL SUP ORDRE EXPERTS COMPTABLES
Francis	DESMARCHELIER	AFEP
Yves	DEZELLUS	CONFEDERATION GENERALE DES SCOP
Charles	EL NOUTY	CGPME
Alain	EVEN	CESR BRETAGNE
Robert	FARCY	FED NATIONALE DES FLEURISTES DE FRANCE
Guyllhem	FERAUD	FNHPA
Olivier	GARNIER	SOCIETE GENERALE ASSET MANAGEMENT
Edmond	HERVE	MAIRIE DE RENNES

Pierre	JESSEL	CPFRANCE
Chantal	JOUANNO	ADEME
Josette	LILAS	SSP MIN AGRICULTURE PECHE
Cyrille	NERET-MINET	SYNDICAT DE L'INDUSTRIE CIMENTIERE
Thierry	NOBLOT	GROUPE DES FEDERATIONS INDUSTRIELLES
Marc	PARMENTIER	CCMSA
Thierry	PETIT	IAURIF
Marie-Suzie	PUNGIER	CGT FO
Catherine	SAUVIAT	IRES
Jean-Paul	VALUET	ANSA
Bernadette	WARET	FED NATIONALE DES TRAVAUX PUBLICS

Introduction

Lionel FONTAGNÉ, Président

A la demande de Jean-Pierre Duport, j'ai l'honneur d'assurer la présidence de cette nouvelle Commission « Entreprises et stratégies de marché ».

La loi de modernisation de l'économie d'août 2008 organise le fonctionnement de la statistique publique autour de trois pôles.

- Le Cnis a pour mission de nourrir la réflexion et d'être une instance de concertation entre les utilisateurs et les producteurs de statistiques. Le président du Cnis est nommé par le Ministre de l'Économie et des Finances après consultation du Bureau. En l'espèce, Jean-Pierre Duport vient d'être nommé Président du Cnis et le Bureau s'est réuni pour la première fois le 3 juin dernier.
- Le service des statistiques publiques regroupe l'Insee et les SSM¹ et produit les données.
- La nouvelle autorité de la statistique publique, garante de l'indépendance professionnelle du service de la statistique publique, est chargée de constater toute inadéquation entre les demandes exprimées au Cnis et le programme de travail établi par les services producteurs et de réaliser une évaluation *ex post* de leurs travaux.

Dans ce nouveau contexte, le Cnis a décidé de se réorganiser en simplifiant dans une certaine mesure la façon dont il fonctionnait jusqu'alors. C'est désormais dans le cadre de commissions thématiques, comme celle d'aujourd'hui, que nous organiserons l'essentiel de la concertation entre les utilisateurs et les producteurs.

L'objectif de cette réorganisation est de parvenir à une meilleure adéquation des travaux des services statistiques aux thèmes contemporains majeurs du débat économique et social. Ces thèmes sont évolutifs et, dans un cadre mondialisé, de plus en plus transversaux. C'est pourquoi il était sans doute nécessaire d'opter pour une structure différente de celle qui préexistait en s'affranchissant de l'organisation du système statistique calquée sur l'organisation sectorielle.

Concrètement, en lieu et place de quatorze formations, le Bureau du Cnis, au début du mois de juin, a décidé une organisation beaucoup plus resserrée autour de sept commissions centrées sur les grands débats économiques et sociaux contemporains. Les sept thèmes retenus sont les suivants :

- entreprises et stratégies de marché ;
- démographie et questions sociales ;
- emploi, qualification, revenus du travail ;
- environnement, développement durable ;
- territoires ;
- système financier et financement de l'économie ;
- services publics et services aux publics.

La commission « Entreprises et stratégies de marché » regroupe les formations sectorielles suivantes :

¹ Service statistique ministériel.

- industrie et IAA ;
- commerce et services ;
- transports et tourisme ;
- urbanisme, équipement et logement ;
- agriculture ;
- statistiques d'entreprises.

Ce périmètre redécoupé permettra sans doute une meilleure prise en compte des nouveaux enjeux de l'économie de marché ou du financement des PME.

Les rapporteurs de cette commission sont, d'une part, Jean-Marc Béguin, directeur à l'Insee des statistiques d'entreprises et, d'autre part, Fabienne Rosenwald, chef du service de la statistique et de la prospective au Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche.

Concernant le fonctionnement de cette commission, je pense qu'il est important de donner la priorité à l'identification des questions clés, des grandes orientations stratégiques plutôt qu'à des présentations trop extensives et trop détaillées.

Je vous demanderai donc de faire des interventions courtes et ciblées.

Je vous annonce également que la commission se réunira de nouveau le 23 novembre 2009 après-midi.

I. Le recensement agricole

Fabienne ROSENWALD, co-rapporteur de la commission, chef du service de la statistique et de la prospective au ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche

Le recensement agricole, qui a lieu tous les dix ans, est une opération capitale pour le monde agricole comme pour le ministère. Il s'agit d'un véritable investissement qui nous permet de mieux appréhender les développements récents de l'agriculture.

1. Le cadre réglementaire

Le cadre réglementaire est établi au niveau mondial par la FAO² qui lance un programme de recensement agricole mondial en 2010. Au niveau européen, un règlement prévoit des enquêtes sur la structure des exploitations agricoles et sur les méthodes de production agricoles pour l'ensemble des pays de l'Union. Il existe également un règlement européen sur la viticulture et un autre sur les répertoires statistiques qui intègrent le champ de l'agriculture au répertoire. Ce recensement agricole nous permettra donc de nous conformer à ce cadre réglementaire.

Le recensement agricole a déjà été présenté au Cnis et a reçu un avis d'opportunité en 2008. Il a également été présenté au comité du label et a reçu le label d'intérêt général et de qualité statistique. En outre, toutes les formalités de déclarations de traitements automatisés des données ont été présentées à la CNIL. Un décret du 11 mai 2009 prévoit la tenue du recensement général de l'agriculture qui se déroulera du 1^{er} septembre 2010 au 30 avril 2011. Un arrêté fixe les unités enquêtées.

Ces unités sont les exploitations agricoles, unités qui répondent à trois critères :

² *Food and Agriculture Organization of the United Nations.*

- une activité agricole (l'unité soit produit des produits agricoles, soit maintient des terres, soit met à disposition des éleveurs des superficies en pâturage collectif) ;
- une certaine dimension en termes de superficie ou de cheptel ;
- une gestion indépendante.

Nous avons décidé dans le cadre de ce recensement qu'une unité enquêtée correspondrait à un numéro SIRET. Une exploitation agricole qui couvrirait deux numéros SIRET ferait ainsi l'objet de deux fiches statistiques.

2. Les enjeux du recensement agricole

Ce recensement agricole recouvre trois grands enjeux.

- **la collecte d'informations territoriales fines, de qualité et objectives**
Cet objectif est primordial car nous menons régulièrement des enquêtes « structures » entre deux recensements, mais celles-ci sont réalisées par sondages et ne permettent donc pas de descendre à des niveaux fins dans les régions. Ces données doivent être objectives puisqu'elles serviront à alimenter les débats entre les différents intervenants du monde agricole.
- **la mise en place du répertoire statistique sur le champ agricole**
Ce répertoire nous servira de base de sondage pour la décennie à venir.
- **la réalisation d'innovations technologiques et méthodologiques**
L'investissement dans les systèmes d'information est massif.

De cette manière, le recensement pourra devenir un outil d'aide à l'évaluation et au pilotage à tous les niveaux, régional, national, européen. Le recensement doit nous permettre d'opérer des comparaisons, dans le temps et dans l'espace. Nous réaliserons des mesures liées au développement durable, aux politiques agro-alimentaires et de soutien économique.

a. La collecte d'informations territoriales fines, de qualité et objectives

Il s'agit d'actualiser toutes nos connaissances sur le monde agricole. Nous pourrions alors disposer d'informations sur des sujets émergents et des phénomènes fins, par exemple l'agriculture biologique qui ne représente que 2 % de la SAU³ et était jusque-là difficilement analysable statistiquement. Le recensement agricole nous permettra d'évaluer et de piloter les politiques agricoles à différents niveaux. Nous disposerons pour chacune des 500 000 exploitations agricoles d'environ 700 variables comme la forme juridique, la taille, l'utilisation du sol, les différentes cultures, les effectifs animaux, l'emploi agricole familial ou non, les aides perçues et les signes de qualité.

b. La mise en place d'un répertoire statistique, base de futures enquêtes

A la suite du recensement agricole, nous disposerons d'une liste des exploitations agricoles qui servira de base de sondage pour les enquêtes par panels. Ces enquêtes nous permettent, entre deux recensements, de suivre l'évolution des grandes variables et constituent des bases de sondage pour des enquêtes communautaires thématiques. Dans les prochaines années, ces enquêtes porteront sur les pratiques culturelles et les grandes cultures, dans les vignes et les vergers. Par ailleurs, les données serviront de base à des enquêtes nationales émergentes, par exemple sur la production et la consommation d'énergie, et à des enquêtes régionales.

³ Surface agricole utile.

Par ailleurs, le recensement comporte des demandes d'informations sur des sujets émergents comme l'usage des pesticides. Ainsi, nous posons des questions concernant les superficies pulvérisées avec des pesticides. Par ailleurs, nous nous intéressons à la consommation d'eau, avec le recueil de données très fines, culture par culture, sur la surface irriguée et les moyens d'irrigation. Nous aborderons également la production d'énergie renouvelable et nous avons ajouté des questions portant sur la commercialisation en circuit court et sur la gestion du risque.

c. Des innovations technologiques et méthodologiques

Nous avons réussi à surmonter de nombreuses contraintes techniques et méthodologiques. En effet, le recensement précédent s'appuyait sur des services départementaux de la statistique, supprimés en 2005. Or cette suppression a abouti à une baisse de 28 % des effectifs de la statistique agricole.

Il a fallu repenser du tout au tout l'organisation de ce recensement tout en répondant à la demande des exploitants agricoles de réduire leur charge de travail dans le cadre de cette enquête. Il s'agit donc d'alléger la charge de réponse tout en obtenant le plus d'informations possibles pour pouvoir travailler efficacement ensuite.

Une autre contrainte était posée par le schéma directeur du système d'information du ministère auquel en tant que service du ministère nous devons nous conformer au maximum.

En outre, le Service de la statistique et de la prospective a décidé de rénover ses outils de diffusion avec quatre publics cible : le grand public, les chercheurs, un public plus orienté vers un système d'information décisionnel, à savoir les différents acteurs du monde agricole et enfin le public des statisticiens du réseau agricole. Ce système d'information doit permettre aux utilisateurs de disposer de l'information de façon pratique, en ligne, pour que tout le monde puisse la récupérer, l'utiliser, en faire usage. Pour répondre à cette demande, sachant que le site actuel répond déjà aux besoins d'un large public, le Service innove sur ses outils de décisions avec deux nouveaux projets, l'un orienté vers un public averti avec des tableaux en ligne agrégés multi dimensionnels et l'autre destiné aux statisticiens et facilitant les travaux statistiques.

Le recensement agricole de 2010 n'a pas été conçu comme une simple opération mais comme un véritable investissement méthodologique, statistique, organisationnel et informatique. Nous allons profiter de ce recensement pour construire un système d'information rénové, de qualité, mobilisable pour l'ensemble des processus statistiques du service de la statistique et de la prospective. L'idée est d'optimiser l'utilisation des moyens du recensement agricole. En effet, le recensement agricole coûte cher et il doit permettre de nous faire progresser sur l'ensemble de notre système d'information.

C'est pourquoi un certain nombre d'innovations ont été réalisées.

Elles concernent d'abord la phase de collecte, au cours de laquelle les enquêteurs se rendent dans les exploitations agricoles et recueillent les données via un tablet PC qui contient les questionnaires et sur laquelle ils notent directement les réponses. L'avantage de cette méthode est de permettre la réalisation de contrôle dès la phase de collecte, d'où un gain de temps et une amélioration de la qualité. Les données remontent plus rapidement au niveau central puisque les questionnaires sont tout de suite envoyés au niveau régional. Nous éviterons d'avoir à rappeler un exploitant pour lui demander une information complémentaire.

En outre, nous avons décidé de recourir abondamment aux données administratives via le SIRET afin d'alléger la charge des exploitants.

Une autre innovation a consisté en la mise en place d'une nomenclature harmonisée à plusieurs niveaux pour contrôler les données entre elles. Le site de l'AGRESTE, site du service de la statistique et de la prospective, proposera des tableaux statistiques répondant aux demandes les plus fréquentes qui nous sont adressées. Parallèlement, un autre magasin s'adressera à un public averti et permettra à l'internaute de sélectionner lui-même les variables et le champ géographique qui l'intéressent afin de mieux s'approprier les données.

Enfin, nous avons mis en place les outils de suivi de la consommation des moyens humains : il s'agit, au terme du recensement, d'être capable d'évaluer son coût en moyens humains, matériels et financiers.

3. Le calendrier

L'élaboration du recensement agricole a commencé par une phase de conception et de tests du questionnaire au cours de laquelle sont choisies les variables, au-delà de celles imposées dans le règlement européen. La concertation s'est faite sous l'égide de la formation agriculture du Cnis et a fait dans ce cadre l'objet d'une réunion élargie en novembre 2008. De nombreuses attentes et interrogations ont été exprimées. Nous avons organisé des groupes de travail par thème puis nous avons procédé à des arbitrages pour aboutir à des questionnaires couvrant les grands sujets tout en tenant dans un temps limité. Beaucoup de questions sont en effet devenues superflues dès lors que les réponses pouvaient être trouvées dans d'autres bases de données administratives. C'est par exemple le cas de la base de données sur les bovins (BDNI), les données viticoles ou l'agriculture biologique.

Puis, à la fin de l'année, les listes d'unités sont constituées. Il s'agit, à partir des nombreux fichiers qui constituent autant d'exploitations agricoles potentielles, de mettre à plat cette liste via un échange avec les mairies. A la fin de cette phase, nous obtenons la liste des exploitations où nous devons enquêter. Ensuite seulement commence le recensement agricole proprement dit.

Cette démarche d'élaboration est une démarche d'expérimentation itérative et participative. L'ensemble de notre réseau a été sollicité. Les services informatiques sont concernés, tout comme les services statistiques dans les régions.

Nous sommes actuellement en train de tester les tablettes à grande échelle. Début 2010, la liste des unités du recensement agricole sera disponible. En 2010, nous finaliserons le recrutement des enquêteurs, et nous lancerons la campagne de communication pour informer sur l'arrivée d'un recensement agricole. La collecte des données se déroulera à partir du 1^{er} octobre 2010 et la diffusion des résultats interviendra en septembre 2011.

Débat

Guy VASSEUR, APCA

Je fais partie des acteurs qui ont fait part de leurs préoccupations au sujet du recensement agricole. Je voudrais souligner trois points importants.

Tout d'abord, je me félicite de l'allègement du poids de l'enquête pour les exploitants agricoles.

Ensuite, je remarque que la gestion des risques est une préoccupation de plus en plus importante non seulement pour les agriculteurs mais aussi pour la France, au moment où notre pays veut donner le signal au niveau européen d'un renforcement des mécanismes de gestion des risques. Il est donc important de savoir où nous en sommes de ce processus.

Enfin, concernant les circuits courts, j'aimerais savoir s'il est encore temps d'enrichir le questionnaire de quelques points supplémentaires. En effet, les exploitations développent de plus en plus des activités secondaires. Je ne sais pas si les circuits courts peuvent être considérés comme tels mais ils s'en rapprochent. Or nous manquons d'éléments concrets pour savoir ce qu'ils représentent dans l'activité des exploitations, en termes de temps ou d'investissements financiers.

Fabienne ROSENWALD

La gestion des risques est effectivement pleinement intégrée à l'enquête, qui a également été enrichie d'éléments de chiffrage sur les circuits courts différenciés par produits et entités juridiques. Il est difficile d'aller plus loin que de demander des tranches de chiffres d'affaires ou des pourcentages.

Isabelle FILLAUD, Confédération générale de l'alimentation en détail

Je représente l'ensemble du commerce et de l'artisanat alimentaire. Je pense que l'enquête sur les circuits courts et, en particulier, son volet portant sur la commercialisation des produits intéressera également le secteur du commerce. Il pourrait alors être intéressant que l'Insee obtienne des éléments plus précis sur ce point.

Fabienne ROSENWALD

Effectivement, je pense que vous êtes tout à fait concernés.

Jean-Marc BÉGUIN, co-rapporteur de la commission, directeur des statistiques d'entreprises à l'Insee

Attention à ne pas confondre la fonction commerciale d'une entreprise, qui consiste à vendre ce qu'elle a fabriqué, et le commerce, qui consiste à revendre des produits qu'elle a achetés. En général, les agriculteurs ne revendent pas les produits qu'ils ont achetés. Cela dit, je comprends bien votre intérêt.

C'est d'ailleurs toute la difficulté que nous, statisticiens, avons de rapprocher le commerce et la consommation finale des ménages. La consommation finale des ménages comprend des produits achetés auprès des commerçants mais aussi des produits achetés directement auprès des producteurs.

Lionel FONTAGNÉ

Tout le monde est d'accord. La frontière entre les deux activités est claire.

Monique MEIZELS, FranceAgrimer

J'aimerais savoir si le questionnaire comprend des éléments d'information sur le stockage à la ferme.

Fabienne ROSENWALD

Oui.

Lionel FONTAGNÉ

Je m'interroge sur les variables intéressantes pour mesurer l'impact du découplage. En d'autres termes, l'enquête prévoit-elle un nouveau dispositif qui nous permette d'évaluer les conséquences environnementales ?

Fabienne ROSENWALD

Les données administratives nous permettront, en fonction des caractéristiques de l'exploitation, de connaître ses choix d'orientation et les aides ciblées que l'exploitant perçoit.

II. Point d'information sur l'enquête « Réseau d'information comptable agricole (RICA) »

Fabienne ROSENWALD

Au niveau européen comme au niveau national, le Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA) a été sollicité à de nombreuses reprises pour l'évaluation *ex ante* ou *ex post* de mesures.

La commission « Entreprises et stratégies de marché » est l'organe décisionnel du RICA qui doit approuver formellement le plan de sondage. Celui-ci est ensuite transmis à la Commission européenne et à la direction générale du ministère de l'agriculture, qui se saisissent de l'ensemble des données RICA en France et dans les autres pays pour réfléchir sur les orientations futures de la PAC⁴. En France, le RICA procède d'un échantillonnage par quotas liés à des orientations économiques.

Le plan de sondage, au sujet duquel vous avez reçu un document technique de deux pages, est prévu pour 2010. J'en résumerai ici les grandes orientations.

Le premier changement, le plus important, concerne la suppression de la frontière strictement européenne avec une extension progressive du champ du plan de sondage aux départements d'outre-mer. L'opération est actuellement engagée et nous allons monter en puissance.

L'autre changement est relatif au critère économique qui servait à définir la dimension de l'exploitation et qui a été modifié pour tenir compte du découplage des aides, on utilisera désormais le produit brut standard et non plus la marge brute standard.

III. Les apports de RESANE et le reste à faire

Jean-Marc BÉGUIN

Vous avez sans doute déjà entendu parler de RESANE à de nombreuses reprises depuis quatre ou cinq ans.

Je vous parlerai davantage de la façon dont nous procédons que du contenu définitif du projet, qui n'est pas encore tout à fait terminé.

1. Les objectifs du programme

Le programme RESANE a été dès sa naissance un programme emblématique de la modernisation de l'administration même s'il ne concerne que les statistiques d'entreprises, notamment parce que ses objectifs s'adressaient à tous, c'est-à-dire aux trois composantes traditionnelles des opérations de modernisation : citoyens, contribuables, utilisateurs.

Nous avons résumé les objectifs de RESANE en trois axes : diminuer la charge de réponse ; gagner en coût pour l'administration et donc le contribuable ; gagner en pertinence. Il s'agit, concernant ce dernier axe, de mieux répondre aux besoins des utilisateurs, notamment par l'introduction de la dimension « groupe » dans les statistiques d'entreprises. En effet, depuis quarante ou cinquante ans, les statistiques d'entreprises reposent uniquement sur les statistiques d'unités légales (*i.e.* les sociétés et les entreprises individuelles), c'est-à-dire sur le découpage juridique de l'activité économique. Les groupes, dont les médias parlent constamment, n'ont pas de personnalité morale et n'existent donc pas dans la statistique d'entreprise. En fait,

⁴ *Politique agricole commune.*

dès la fin des années 70, nos prédécesseurs appelaient déjà à l'introduction de la dimension « groupe » dans les statistiques d'entreprises.

Nous avons décliné ces trois axes en objectifs plus concrets.

Le premier est de systématiser le recours aux données administratives d'emploi, fiscales et sociales.

Le deuxième est de rénover le processus de fabrication des statistiques. Nous partons d'une situation où la fabrication de la statistique annuelle reposait sur un enchaînement de trois processus : l'Enquête Annuelle d'Entreprise (EAE), le Système Unifié des Statistiques d'Entreprises (SUSE), le Système Intermédiaire d'Entreprise (SIE). Ces trois systèmes sont remplacés par un système unique hiérarchisé qui permet de traiter les mêmes données mais en faisant montre d'une cohérence plus forte.

Le troisième objectif est de faire en sorte que les résultats de l'enquête soient publiés dans l'année.

Le quatrième est de sortir d'une logique de sources. Aujourd'hui par exemple, pour chaque entreprise, les données de l'Insee fournissent un chiffre d'affaires issu de l'EAE, un autre au sens de SUSE, un troisième au sens du SIE, ce qui est embarrassant lorsqu'il s'agit de répondre aux questions. C'est pourquoi nous souhaitons quitter cette logique de sources pour entrer dans une logique économique avec un seul chiffre d'affaires.

2. La situation à l'issue du projet

Je vais maintenant comparer la situation actuelle avec celle dans laquelle nous devrions nous trouver à l'issue du projet RESANE. RESANE devrait nous permettre de construire un système à la fois plus rigoureux, plus rationnel, plus cohérent, plus efficace, plus précis et *in fine*, de meilleure qualité.

a. Une plus grande rigueur

A l'issue du projet RESANE, le système devrait se caractériser par une plus grande rigueur. En effet, nouveauté méthodologique, le champ sur lequel porte la statistique sera désormais défini a priori. En pratique, le champ des statistiques d'entreprises était formé des données que nous recevions des impôts, avec l'idée sous-jacente que les services fiscaux étaient les mieux informés. En fait, l'objectif des services fiscaux est avant tout de collecter des taxes et des versements et non de suivre l'activité économique. Il est ainsi très probable que les activités qui ne sont pas celles qui sont à l'origine d'une imposition importante passent à la trappe.

Désormais, nous travaillerons à partir d'un référentiel. A l'arrivée d'une source, soit celle-ci figure dans le référentiel soit ce n'est pas le cas et nous l'abandonnons car il est à peu près certain qu'elle figurera ailleurs sous un autre nom. S'il s'agit d'une donnée très importante ou surprenante, nous procédons à des vérifications. Nous partons donc d'un champ connu et complet puisque nous interrogeons désormais les entreprises de moins de dix salariés.

Nous conservons les mêmes variables qu'auparavant mais en ayant retiré les variables inutiles après consultation des utilisateurs. Nous avons ainsi pu éliminer des variables dont la fréquence annuelle est sans objet c'est-à-dire dont nous pouvons nous passer sans trop de difficultés. Enfin, dans un certain nombre de cas, nous avons réussi à retirer des variables que nous avons transférées dans d'autres enquêtes de fréquence inférieure à l'année, par exemple dans le secteur des transports.

Autre nouveauté, nous avons pour la première fois osé poser la question de la charge. A l'avenir, nous saurons donc précisément combien de temps les enquêtés passent à répondre, du moins à partir de ce qu'ils auront déclaré. Le nombre de cases à remplir a diminué de 64 %. Même si les entreprises n'auront pas la sensation que la charge de l'enquête a diminué de deux tiers, cette modification sera nécessairement interprétée comme un allègement.

b. Une plus grande rationalité

Le projet RESANE conduit à une profonde rationalisation de l'enquête. Celle-ci est désormais prise en charge par une seule équipe au lieu de trois aujourd'hui. Le principe du gestionnaire unique est plus rationnel.

Nous livrerons à notre client principal, la comptabilité nationale, deux fichiers : l'un conforme à la statistique d'entreprises et un autre adapté aux besoins de la comptabilité nationale qui travaille à erreur constante sur une base. En effet, les comptables nationaux refusent de mélanger les évolutions dues aux erreurs avec les évolutions dues à un changement économique.

En outre, nous nous appuyerons directement sur les données administratives telles qu'elles sont fournies par un certain nombre de services statistiques qui fabriquent des estimations d'emploi ou, dans le cas des douanes, des estimations du commerce extérieur. Nous ne référons pas leurs calculs, ce qui est plus rationnel.

Enfin, élément technique qui nous intéresse en interne, avec RESANE, nous effectuerons désormais des calculs en branche. Dans le précédent système, seuls les comptables nationaux procédaient aux calculs en branche, c'est-à-dire en remettant ensemble toutes les entreprises qui fabriquent un même produit. Or la branche constitue une donnée physique tangible. Il existe donc forcément une continuité temporelle des résultats en branche, ce qui n'est pas le cas d'une comptabilité en secteurs. Désormais, nous aurons la possibilité de retourner à l'entreprise, les données de branches en cours de fabrication.

c. Une plus grande cohérence

Conséquence de sa plus grande rationalité, RESANE apporte une plus grande cohérence concernant les données d'emploi et de commerce extérieur directement reprises d'autres administrations. Nous gardons toutefois la possibilité de corriger certains résultats dans le cas où des incohérences apparaîtraient au cours de l'élaboration des données. Chaque service reste alors responsable de ses statistiques, ce qui garantit que le résultat final reste cohérent.

Cette nouvelle méthode implique un processus de réconciliation des données. Auparavant, nous posions toutes les questions au travers de l'EAE et c'est la réponse de l'entreprise et son traitement au cours de l'EAE qui assurait la cohérence des données. En revanche, rien ne garantissait la cohérence entre les informations relatives au commerce extérieur telles qu'elles apparaissaient au travers de l'EAE et celles transmises par les Douanes. D'où l'idée de reprendre les données des Douanes.

Tout cela n'empêche pas bien entendu que, dans certains cas, des incohérences entre les données persistent pour de bonnes raisons.

d. Une plus grande efficacité

Notre objectif est la mise en place de procédures de macro-contrôles, déjà présentes dans la quatrième génération des EAE. En effet, en raison du grand nombre d'entreprises – 3 millions – de questionnaires – 150 000 – et de variables – quelques centaines –, il nous est impossible de procéder à une vérification exhaustive. C'est pourquoi nous procédons à un contrôle lorsque la prise en compte d'une entreprise conduit à modifier un agrégat d'une façon qui nous apparaît significative. Il peut s'agir d'une grande entreprise, dont certaines variables bougent un peu. Il peut également s'agir d'une petite entreprise dont certaines variables évoluent très fortement. Les gestionnaires procèdent alors au contrôle des seules variables en cause au regard des résultats finaux. Ce processus remet donc en cause la logique de contrôle précédente fondée sur un tri des entreprises par taille, logique qui négligeait le fait que de petites entreprises peuvent influencer fortement l'agrégat final.

Par ailleurs, nous avons entièrement révisé le module de traitement des restructurations juridiques. Ceux d'entre vous qui sont familiers de la statistique d'entreprise savent que les restructurations sont un sujet particulièrement délicat. Sans entrer dans les détails, dans le cadre de RESANE, nous travaillons désormais sur des logiques d'enveloppe à champ constant.

e. Une plus grande précision dans les résultats

Nous avons introduit des estimateurs composites, qui permettent d'atteindre des résultats plus précis que ceux obtenus dans une logique de sources individuelles. Dans le cadre de l'EAE, nous calculions de façon classique les redressements obtenus d'une enquête par sondage alors même que nous allions recevoir deux mois plus tard une information exhaustive. Réciproquement, lorsque nous exploitons des données dans le cadre de SUSE (source fiscale), nous les considérons comme exhaustives alors même que nous disposions d'une information supplémentaire sur les changements de code APE qui certes ne provenait que d'un échantillon mais que nous n'exploitions pas du tout dans le cadre de SUSE⁵. Au contraire, RESANE nous permettra d'utiliser les deux informations en même temps. Les agrégats que nous élaborerons seront fondés bien évidemment sur les données fiscales exhaustives mais en tenant compte des informations qui proviennent de l'échantillon. Ainsi le résultat obtenu sera plus proche de la vérité statistique.

De surcroît, les procédures de macro-contrôles permettent de réaliser un arbitrage optimal entre les délais d'obtention des résultats et leur précision. Nous disposons en effet d'une variable d'ajustement dont nous ne disposions pas précédemment et de laquelle nous attendons des possibilités de réglage.

f. Une plus grande qualité

En fin de compte, le système RESANE apparaît comme le gage d'une meilleure « qualité » de la statistique d'entreprises.

Bien que la fabrication des statistiques soit généralement perçue comme une activité relevant du tertiaire, elle n'est pas – ou du moins ne devrait pas – être différente d'un processus industriel. Nous devrions pouvoir décomposer les étapes de la fabrication en différentes phases, les processus élémentaires.

C'est pourquoi nous allons nous lancer dans une opération de contrôle de la qualité pour entrer dans un cercle vertueux d'amélioration continue des processus. En effet, nous avons davantage précisé ce que nous attendions de l'intervention des gestionnaires : le dialogue avec les entreprises, en laissant à l'informatique le traitement des algorithmes.

Notre calendrier de publication devrait nous permettre de rendre les données définitives disponibles au 31 décembre de l'année n+1. Avant cela, les agrégats en branche seront disponibles à la fin du mois de juin. Par ailleurs, nous devrions obtenir des résultats provisoires sur six variables à la fin du mois de juillet. Ces résultats provisoires nous donneront d'ores et déjà une idée de la production finale. A la fin du mois d'octobre de l'année n+1, trois mois avant la disponibilité des données définitives, nous enverrons les résultats préliminaires à Eurostat. Ce faisant, si nous arrivons à tenir ce calendrier global, nous serons très en avance sur la livraison des données définitives à Eurostat.

3. Ce qu'il reste à faire

Notre travail est celui d'un équilibriste : nous travaillons actuellement sur les outils que les gestionnaires utiliseront au mois de septembre et nous travaillerons en septembre sur les outils qu'ils utiliseront en décembre, ce qui n'est pas très confortable. Tout retard pèse sur la disponibilité finale des données.

Par ailleurs, tout le travail sur le répertoire statistique restera à faire à partir de 2010. Ce répertoire sera dédié à la statistique ce que n'est pas aujourd'hui le cas de Sirene, qui est un répertoire inter administratif dans lequel figurent des objets qui ne sont pas des entreprises (les associations par exemple). Réciproquement, avec la prise en compte des groupes, nous avons besoin d'introduire des objets qui ne sont pas des

⁵ Par exemple si l'EAE avait montré que 10 % des « boulangeries » étaient devenues des « pâtisseries », nous n'utilisons pas cette information lors de l'exploitation de Suse où chaque entreprise restait classée comme elle l'était au début de l'enquête.

entreprises et ne sont donc pas dans Sirene. Le répertoire statistique ne sera cependant pas très différent de Sirene avec qui il aura bien entendu de nombreux éléments en commun.

Le projet Resane inclura aussi bien sûr des outils de diffusion des résultats, mais je ne peux pas aujourd'hui vous donner davantage de précisions sur la forme qu'ils prendront.

Débat

Gérard de LAVERNÉE, Medef

Je tiens à remercier Jean-Marc Béguin pour sa présentation qui souligne bien les intérêts de RESANE par rapport à la situation actuelle : plus de cohérence et d'unicité des données qui nous parviennent. En effet, nous disposons parfois aujourd'hui de deux ou trois chiffres pour le même objet, sans savoir lequel considérer. RESANE simplifiera cette situation.

Toutefois, si un souci de simplification et de mise en cohérence des différentes sources préside à l'élaboration de RESANE, se pose également la question de la compatibilité entre sources d'administrations différentes. Je pense notamment aux données fournies par les DADS. Par exemple, dans le cas de l'emploi, les chiffres de l'Insee indiquent un nombre de salariés du secteur marchand s'élevant à 15 ou 16 millions de personnes. Les DADS évaluent quant à elles ce chiffre à 22 ou 23 millions car elles prennent en compte les salariés jusqu'au 31 décembre. Chaque système a sa légitimité mais cette pluralité produit de la confusion chez l'utilisateur. C'est pourquoi je voudrais savoir s'il serait possible de poursuivre l'exercice avec d'autres sources pour que, quelles que soient les administrations, nous trouvions les mêmes données.

Jean-Marc BÉGUIN

D'un côté, je ne peux pas prendre l'engagement que nous procéderons à une harmonisation complète de toutes les données produites par la statistique publique. Ceci est au-delà de nos moyens. Votre remarque et votre demande sont parfaitement légitimes mais je ne peux pas prendre l'engagement d'y répondre.

D'un autre côté, sur l'exemple précis que vous avez pris, nous recherchons déjà dans Resane cette mise en cohérence avec les DADS. L'exploitation des DADS occupe une cinquantaine de gestionnaires qui travaillent à la mise en cohérence des données annuelles des DADS et des données infra-annuelles des URSSAF. Ce travail est donc extrêmement coûteux en termes de personnel.

Nous avons par ailleurs essayé de nous rapprocher des données brutes en analysant les écarts existants.

Nous ferons le maximum pour rendre les données cohérentes.

Aujourd'hui, d'aucuns reprochent à l'administration de mal traiter les problèmes de synchronismes, c'est-à-dire le fait que les données ne se réfèrent pas toujours aux mêmes périodes, le décalage pouvant introduire des perturbations fortes. Toutefois, l'existence d'une désynchronisation est inévitable en raison du fait que les DADS correspondent à une situation au 31 décembre alors que la date de clôture des comptes est libre. D'où le fait, par exemple, que si entre le 1^{er} janvier et le 31 mars une entreprise qui clôt son exercice au 31 mars se restructure, les données d'emploi à fin décembre et à fin mars sont forcément différentes. L'identité ou la cohérence parfaite de toutes les données est une illusion. Il existe de multiples raisons pour que les données au 31 décembre et au 31 mars soient différentes. Ce qu'il faut c'est rendre ces différences explicables. C'est la direction dans laquelle nous travaillons.

Valérie DEROUIN, département des études, de la prospective et des statistiques du ministère de la culture et de la communication

Benjamin Camus abordera le sujet de l'application du projet de RESANE sur le spectacle vivant. Concernant le codage en branches, je me demandais s'il serait possible de faire évoluer la CPF⁶ pour se rapprocher de la réalité.

Jean-Marc BÉGUIN

Nous n'avons pas vocation à faire évoluer les nomenclatures en dehors des modifications orchestrées par les règlements internationaux. Les nomenclatures sont définies dans des règlements et ne peuvent pas évoluer à la volée. Toutefois, ce que nous pouvons faire – et que nous faisons – c'est utiliser dans l'enquête ESA une nomenclature spécifique, qui sera alors nécessairement emboîtée dans la nomenclature officielle.

Gérard de LAVERNÉE

Une fois RESANE accessible, pourra-t-on procéder à des tris par entreprise, par secteur, etc. ?

Jean-Marc BÉGUIN

A priori, l'accessibilité du RESANE sera la même que celle qui était applicable auparavant au système EAE ainsi qu'à SUSE.

Toutefois, la réalité est complexe. En ce qui concerne l'enquête, nous obtiendrons des résultats redressés. Nous ne distinguerons pas, d'un côté, les résultats de l'enquête ESA et, de l'autre, les résultats de la source administrative. En revanche, je pense que nous continuerons à mettre ces résultats à disposition des chercheurs. Dans les publications, nous n'avons pas prévu de publier systématiquement des données qui croisent le niveau 600 – c'est-à-dire un niveau NAF – avec les tranches de taille. Nous croiserons sectoriellement jusqu'au niveau groupe, mais pas à un niveau plus fin. Vous disposerez d'un niveau de nomenclature publiée à trois chiffres. Pour une nomenclature à cinq chiffres, l'utilisateur qui désire y accéder devra faire une demande spécifique.

Lionel FONTAGNÉ

J'aimerais profiter de l'avance que nous avons sur le programme pour soulever la question des données individuelles.

Jean-Marc BÉGUIN

Nous n'avons pas prévu la possibilité de rétopolations au niveau individuel mais nous allons y réfléchir. Cette question se pose pour les chercheurs mais aussi à nous-mêmes, en ce qui concerne l'utilisation de ces données pour la comptabilité nationale.

Sans entrer dans les détails, nous nous sommes engagés à fournir une évaluation de la variation sur l'année 2007-2008 des données RESANE.

⁶ Classification des produits française.

Par ailleurs, la comptabilité nationale est en train de changer de base et nous sommes en train de reconstituer une base à champ constant pour la comptabilité nationale.

J'attire simplement votre attention sur la difficulté particulière liée à l'utilisation d'estimateurs composites.

Patrick DUCHÂTEAU, Medef

J'appartiens à la Fédération française du bâtiment et je représente le Medef. Je ne sais pas comment je dois me présenter : j'ai envie de le faire comme chercheur car nous aussi, au niveau des branches professionnelles, nous avons besoin d'homogénéité dans les données.

En outre, j'aimerais savoir, même si c'est un point de détail, pourquoi ne pas avoir choisi l'écart à la moyenne pour procéder aux macro-contrôles.

Jean-Marc BÉGUIN

Pour chaque entreprise, nous calculons l'agrégat avec et sans elle, puis nous calculons la différence entre les deux. Lorsque la différence s'établit à un certain pourcentage, nous nous demandons si cela est normal ou pas. Cela ne revient donc pas exactement à un calcul de moyenne car on prend en compte les poids de sondage mais c'est la même idée. Nous réalisons ces opérations au fur et à mesure que les entreprises entrent dans nos données. Nous considérons que nous pouvons commencer à procéder au macro-contrôle lorsque nous disposons de 30 % des données rentrées.

Concernant votre première remarque, la seule différence que je fais entre les chercheurs et les autres c'est que seuls les chercheurs peuvent accéder aux données individuelles.

Il est actuellement impossible de reconstituer dans quelle nomenclature aurait produit une entreprise qui est née postérieurement au changement de nomenclature.

IV. Le changement du mode de calcul de l'indice du coût de la construction

Dominique LADIRAY, Insee

1. Les raisons d'être de la réforme

L'enquête Prix de Revient des Logements Neufs (PRLN) qui sert de base à l'indice du coût de la construction (ICC) existe depuis plus de cinquante ans mais nous avons découvert qu'elle ne bénéficiait pas d'un avis d'opportunité.

L'ICC, comme son nom ne l'indique pas, est un indice de prix. Or, comme tous les indices de prix, nous essayons de calculer sa valeur à coût constant. Depuis 1953, l'ICC constitue un outil de connaissance relativement important qui a des utilisations diverses. Il sert en particulier aux entreprises dans le secteur de la construction. Il a également une utilisation légale et a par exemple été sollicité pendant de nombreuses années pour l'indexation des loyers d'habitation. Il est encore utilisé pour certains baux, notamment baux commerciaux.

Toutefois, il a récemment été critiqué essentiellement pour ses évolutions erratiques. Celles-ci sont en fait en partie liées à la méthode de calcul et à son imprécision. C'est une des raisons pour laquelle nous devons la changer.

Cette idée de changer le mode de calcul de l'ICC est une préoccupation commune à l'Insee et aux services statistiques du ministère du développement durable. Elle procède d'une décision commune basée sur deux ans et demi de travaux et de discussions. Le projet en cours consiste à modifier l'enquête sur laquelle l'indice est basé et à changer la méthode de calcul de cet indice, c'est-à-dire passer d'une méthode « lettrée » à une méthode « hédonique ».

Quels sont les objectifs poursuivis ?

- réduire la charge de réponse des entreprises (nous allons élaborer des questionnaires plus légers et collecter beaucoup moins d'informations pratiques) ;
- réaliser des économies substantielles, de l'ordre de 600 000 euros par an ;
- améliorer la précision de l'indice en utilisant un échantillon un peu plus important ;
- essayer de mieux s'adapter à la situation conjoncturelle.

L'enquête Prix moyen des Logements Neufs se déroule en deux phases.

Dans un premier temps, nous sélectionnons à peu près 1 500 demandes de permis de construire puis nous réalisons une première collecte par voie postale. A partir des réponses reçues, nous sélectionnons un certain nombre de calibres conformes puis nous nous rendons sur le terrain pour récupérer des informations plus détaillées et plus lourdes.

Cela fait, nous entrons dans une deuxième phase, au cours de laquelle nous calculons l'ICC en demandant à des métreurs d'essayer d'évaluer le coût de la construction à l'aide d'un barème de référence qui date de 1987. Nous passons alors de 1 500 demandes de permis de construire à 300 réellement exploitables. Le degré de précision de l'indicateur est par nature relativement faible, ce qui explique en partie les critiques dont il fait l'objet.

2. Le contenu de la modification

Nous allons considérablement simplifier l'enquête de prix de revient des logements.

Nous continuerons à réaliser 1 500 demandes par trimestre mais nous procéderons essentiellement par voie postale. Les visites se feront plus rares. Puis nous essayerons de calculer l'indice uniquement à partir des données à notre disposition.

La modification du mode de calcul de l'ICC procède de l'idée, développée par la théorie économique, que l'on achète un bien pour le plaisir que l'on a de ses caractéristiques. L'idée est d'établir une relation économétrique entre le prix du bien et ses caractéristiques. C'est un procédé ancien déjà utilisé pour le calcul du prix des logements anciens. C'est également une technique largement utilisée pour évaluer le prix des ordinateurs, qui varie très rapidement.

Nous partons de cette théorie en construisant trois modèles différents. Selon le modèle nous expliquons le prix par l'année, la surface habitable, la présence d'un ascenseur, la présence d'un chauffage central, la présence de locaux commerciaux au rez-de-chaussée, etc. Nous vérifions que chacune des variables est significative statistiquement et apporte des informations sur le prix. Tout le travail fait ces dernières années a consisté à trouver les meilleures équations et à ajuster l'enquête.

La taille de l'échantillon ne devrait pas changer du tout au tout. Nous réalisons 1 500 demandes pour un trimestre soit 4 500 à 6 000 demandes par an. Nous disposions auparavant de 300 dossiers exploitables, chiffre bien en dessous de nos espérances. Dans le nouveau modèle, nous estimons à 500 le nombre de dossiers exploitables.

Concernant le questionnaire, les différentes parties ont été réduites en termes de nombre de pages, ce qui allège le poids des réponses pour l'entreprise. Nous utiliserons également beaucoup de données déjà présentes dans SITADEL⁷. Nous économiserons les coûts du métrage d'environ 570 000 euros.

3. Ce qu'il reste à faire

Il nous reste à finaliser et sécuriser l'application.

Par ailleurs, nous devons préciser l'utilisation du plan de sondage, ce que nous avons décidé de ne pas faire tout de suite.

Les premières données devraient être calculées à partir du quatrième trimestre 2009. Nous allons encore garder un plan de sondage très légèrement modifié et reporter toute l'optimisation réelle à plus tard.

Nous allons également réduire les délais de publication pour passer en dessous de la barre des cent jours.

Débat

Patrick DUCHÂTEAU

Merci pour cette présentation. Vous n'avez pas parlé de diffusion des résultats. Or cette question est pour nous un serpent de mer depuis plusieurs années.

Ensuite, vous n'avez pas non plus évoqué les comités de concertation. Serait-il possible d'y convier les professionnels ?

Par ailleurs, l'échantillon procède-t-il de quatre fois 1 500 demandes ou de trois fois 1 500 demandes ?

Enfin, dans le secteur du bâtiment, nos grilles comportent généralement quatre cases : le logement, le hors-logement, le neuf et l'ancien. Aujourd'hui, deux des cases sont remplies, celles concernant le logement neuf. A quand une grille dont les autres cases seraient renseignées ?

Alain JACQUOT, sous-directeur des statistiques des constructions au Meeddat

Je pense qu'il faut adopter une démarche pragmatique en sécurisant l'indice et l'enquête avant d'en faire la diffusion. Il s'agit de faire preuve de prudence : nous avons bien conscience des besoins de chacun. Nous avons à cet égard des projets à moyen terme dont nous ne pouvons parler ici mais dont nous discuterons en temps et en lieu voulu.

Quant aux comités de concertation, vous êtes évidemment les bienvenus.

L'envoi des questionnaires se déroule en deux temps. Tout d'abord, un questionnaire de repérage a pour but de repérer l'entreprise qui est en charge des travaux. Puis nous envoyons le questionnaire de deuxième phase et collectons les éléments de prix et de caractéristique pour l'opération de construction. Nous envoyons donc 1 500 questionnaires aux premier, deuxième, et quatrième trimestres puis 1 000 au troisième trimestre.

⁷ *Système d'information et de traitement automatisé des données élémentaires sur les logements et les locaux*

Nous souscrivons évidemment à cette pétition de principe de fournir les données pour les quatre indices avec toutefois des difficultés pratiques pour y répondre. Le logement est *a priori* beaucoup plus homogène que les locaux non résidentiels puisque les locaux non résidentiels regroupent des constructions très complexes, comme des établissements hospitaliers, des équipements collectifs (écoles, gymnases, usines) etc. Il sera donc plus difficile de monter une opération pertinente sur le non-résidentiel. Il y aurait cependant un intérêt certain à suivre les évolutions de prix dans le non-résidentiel.

V. Quelles enquêtes thématiques sur 2010-2015 ?

Benjamin CAMUS, chef du département synthèses sectorielles à l'Insee

Depuis l'année dernière, nous avons progressé pour vous présenter une liste un peu plus précise d'enquêtes concernant le moyen terme mais il reste des points à affiner, car nous sommes dans un contexte en forte évolution.

1. Le contexte

Tout d'abord, une réflexion sur un programme de moyen terme est actuellement en cours à l'Insee. En ce qui concerne les enquêtes thématiques, cette réflexion est notamment menée par deux groupes qui travaillent, le premier sur le thème du développement durable et l'autre sur celui de la mondialisation. Leurs rapports devraient être remis prochainement mais nous disposons déjà d'éléments de cadrage qui nous ont guidé pour proposer des enquêtes.

Par ailleurs, conséquence de la RGPP, la fusion entre l'Insee et le Sessi conduit à une intégration progressive des équipes du Sessi ; ce processus d'intégration est organisé sur les années 2009 et 2010. A moyen terme, il est l'occasion d'une rationalisation des enquêtes thématiques sur l'ensemble des secteurs.

2. Les différentes catégories d'enquêtes

Pour classer les différentes enquêtes thématiques, je reprendrai ici une typologie déjà utilisée lors de ma présentation de l'année dernière. Je n'aborderai que le cas des enquêtes thématiques réalisées par l'Insee soit sur son champ de compétence sectoriel propre soit au profit des autres services statistiques ministériels.

Une première catégorie d'enquêtes thématiques regroupe les enquêtes récurrentes européennes. Ces enquêtes sont, pour une large part, réalisées en réponse à des règlements européens. Ainsi, un règlement nous oblige à réaliser une enquête sur le thème de l'innovation tous les deux ans. Un autre règlement prévoit une enquête annuelle sur les technologies de l'information et de la communication et le commerce électronique. Il en est de même concernant la production et l'élimination des déchets non dangereux.

Une deuxième catégorie d'enquêtes regroupe des enquêtes pluriannuelles pour les comptes nationaux liées aux changements de base. En effet, les comptes nationaux fonctionnent avec des changements de base réguliers, tous les cinq ans. A cette occasion, nos collègues des comptes nationaux nous demandent d'approfondir certains points précis. Nous devons réaliser deux enquêtes sur les années 2011-2012 pour préparer la base des comptes nationaux, laquelle sera publiée en 2014. Il existe donc une demande forte des comptables nationaux et un calendrier précis à respecter : les enquêtes doivent intervenir au moment du changement de base.

Une troisième catégorie d'enquêtes regroupe les enquêtes thématiques sectorielles : par exemple, des enquêtes sur les points de vente du commerce de détail, des enquêtes sur les réseaux d'enseignes qui concernent essentiellement le commerce mais qui peuvent aussi concerner un certain nombre de secteurs

des services, une enquête sur le commerce électronique qui concerne pratiquement toutes les entreprises. Les demandes sont fortes mais le calendrier de réalisation peut être adapté.

Enfin, une quatrième catégorie correspond aux enquêtes thématiques intersectorielles c'est-à-dire des enquêtes qui portent sur l'ensemble des secteurs et auxquelles on peut rattacher l'enquête sur la stratégie d'internationalisation, enquête pilote expérimentale menée en 2008. De la même façon, figure dans cette catégorie une enquête auprès des créateurs d'entreprises, enquête régulière de l'Insee, qui fait partie du dispositif habituel de suivi des nouvelles entreprises. Cette enquête répond bien aux problématiques du dynamisme de l'entrepreneuriat. Citons également les deux enquêtes sur les conséquences des mesures en faveur de l'environnement demandées dans le cadre du groupe de travail sur le développement durable.

Le calendrier de ces différentes catégories d'enquêtes est soit imposé pour la première catégorie, soit prévisionnel pour la deuxième, soit beaucoup plus souple pour les troisième et quatrième.

3. Proposition de programmation 2010-2015

Cette proposition de programmation est seulement indicative et sera précisée progressivement.

La programmation des enquêtes découlant de règlements communautaires est imposée.

Celle liée au renouvellement de la base des comptes nationaux doit avoir été réalisée avant 2014.

Il est ensuite nécessaire de trouver une alternance entre des thèmes balisés, bien connus, pour lesquels nous disposons de protocoles d'enquête et des problématiques émergentes qu'il faudrait éclairer par des enquêtes thématiques nouvelles à concevoir.

Par conséquent, pour l'année 2010, la réalisation de :

- l'enquête européenne sur les technologies de l'information et de la communication et sur l'usage des équipements est envisagée. C'est une enquête obligatoire mais nous bénéficions, comme pour toutes les enquêtes européennes, d'une petite marge de manœuvre en termes de questionnaire. En effet, les questionnaires européens comportent des parties optionnelles. Au final, la marge de manœuvre couvre 20 % du contenu de l'enquête que nous allons utiliser pour répondre aux besoins exprimés par les acteurs nationaux sur différents thèmes après consultation. Nous envisageons d'intégrer au questionnaire une partie quantitative relative à l'investissement dans les TIC car il existe déjà un prototype d'enquête européenne sur ce thème ;
- l'enquête sur les créateurs d'entreprise : c'est une enquête régulière que nous réalisons en interrogeant les entrepreneurs au moment de la création d'entreprises puis plus tard sur leur démographie, les facteurs de succès de leur création, etc. Ces cohortes sont relancées tous les quatre ans, ce qui permettra de mieux appréhender le phénomène des auto-entrepreneurs qui est d'actualité ;
- une enquête sur les points de vente du commerce. Il s'agit de la reconduction d'une enquête déjà menée en 2005 sur l'année 2004 et que nous souhaitons aménager pour prendre en compte la dimension des réseaux d'enseigne. Seule cette enquête par unité locale permet de connaître les indicateurs de performance du commerce : chiffre d'affaires par mètre carré, chiffre d'affaires par personne employée. Nous pouvons ensuite analyser cette performance par secteur, taille et appartenance ou non à un groupement de type franchise ou groupement coopératif. Ce sont des enquêtes que nous reproduisons régulièrement tous les cinq à sept ans. Cette enquête est importante : nous en avons parlé à la commission des comptes du commerce et les participants se sont exprimés en faveur de sa reconduction ;
- l'enquête européenne sur l'accès au financement des PME, enquête d'initiative européenne proposée par Eurostat aux différents pays de l'Union européenne. Dix-huit pays sur les vingt-sept se sont portés candidats. Il s'agit d'une enquête qualitative auprès des PME de 10 à 249 salariés qui pose la question des conditions de l'accès au financement bancaire et aux sources de financement alternatives. Cette

enquête a été présentée à la Commission « Système financier et financement de l'économie » du 22 juin dernier.

Au titre des années 2011 et 2012, nous envisageons :

- deux enquêtes sur le thème du développement durable ;
- des enquêtes pour les comptes nationaux portant sur les marges commerciales par produit d'une part, et l'achat des services dans les entreprises, d'autre part ;

Enfin, pour les années 2013, 2014 et 2015, toute une série d'enquêtes reste à faire :

- une enquête sur les déchets non dangereux ;
- une enquête sur les consommations d'énergie. Nous pensons à partir de 2012 alléger largement l'enquête de consommation d'énergie dans l'industrie et procéder, en contrepartie, à une enquête dans les services. Il s'agit de procéder à un redéploiement de moyens de gestion d'enquêtes pour couvrir à la fois l'industrie et le tertiaire ;
- une enquête auprès des créateurs d'entreprises ;
- une enquête sur le commerce électronique en 2014 ;
- une enquête sur les stratégies d'internationalisation. Ce thème intéressant a déjà fait l'objet d'une initiative européenne. Nous souhaitons attendre que cette enquête soit reprise par les autres pays européens pour pouvoir comparer nos résultats ;
- une enquête sur les relations interentreprises ;
- une enquête sur la stratégie de gestion de l'investissement immatériel ;

Voici les thèmes qui sont proposés. J'attends de vous que vous les complétiez ou combliez des lacunes.

Débat

François MAGNIEN, sous-directeur à la DGCIS

Je suis sous-directeur de la prospective, des études économiques et de l'évaluation (P3E) à la Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCIS). Je rappelle que cette direction générale du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi procède de la fusion de trois anciennes directions : la direction générale des entreprises, la direction du tourisme et la DCASPL.⁸ La sous-direction « études » du Sessi, service statistique ministériel (SSM) de l'ex-direction générale des entreprises, a fusionné avec les SSM des ex-directions du tourisme et la DCASPL pour former la sous-direction dont j'ai la charge. Si nous n'avons pas le statut de SSM – nous ne sommes pas les seuls dans cette situation – nous avons tout de même des besoins proches des SSM. Nous avons beaucoup parlé de l'intérêt des enquêtes pour l'élaboration des comptes nationaux. Toutes ces enquêtes sont, en outre, indispensables à l'évaluation des politiques publiques élaborées par les ministères. Ces travaux d'évaluation vont d'ailleurs s'intensifier, la

⁸ *Direction du Commerce, de l'Artisanat, des Services et des Professions Libérales.*

constitution prévoyant désormais l'obligation du gouvernement d'assortir la plupart de ses projet de loi d'une étude d'impact.. Le besoin est particulièrement vif dans la structure à laquelle j'appartiens.

Le programme d'enquêtes thématiques présenté par Benjamin Camus est tout à fait satisfaisant car il couvre à peu près toutes les thématiques visées par ces politiques publiques. Néanmoins, de légers ajustements sont sans doute nécessaires. Mon intervention consistera donc essentiellement à adresser quelques questions ou demandes d'aménagements de certaines des enquêtes présentées par Benjamin Camus.

1. L'enquête innovation (CIS)

Une thématique importante pour les politiques publiques actuelles est celle de l'innovation. J'aimerais porter un témoignage un peu critique sur l'enquête « innovation », même si je sais que l'Insee n'est pas en cause : il s'agit d'une enquête largement déterminée au niveau européen sur la base du manuel d'Oslo. Je voudrais indiquer que cette enquête pose problème dans la mesure où le concept d'innovation tel qu'il y apparaît est trop peu précis, notamment pour les réponses aux questions quantitatives telles, par exemple, la part du chiffre d'affaires en produits innovants.

Par ailleurs, nous avons à la DGCIS une forte demande d'évaluations relatives à la mise en place de mesures de soutien à certaines activités liées à l'innovation, en aval de la R&D. Nous avons donc besoin de connaître les dépenses faites par les entreprises. Or les dépenses d'innovation hors R&D⁹ ne sont pas explicitées dans le questionnaire de l'enquête CIS, notamment la phase de prototypage qui suit la phase de R&D. Il serait intéressant de pouvoir en évaluer les coûts. Pour avoir suivi de près l'enquête CIS¹⁰ et notamment les problèmes que pose la collecte de l'information sur les dépenses d'innovation dans des groupes comme Peugeot, je peux affirmer que c'est précisément le type de questions - et de réponses ! - qui nous sont indispensables.

Je pense donc qu'il conviendrait d'améliorer cette enquête. J'avais suggéré de mettre en place des sortes de « directives » par produit qui permettraient, en spécifiant au cas par cas ce qu'il faut entendre par produit innovant, d'aider les entreprises à répondre aux questions qui les déroutent le plus. En effet, lorsque l'on demande aux constructeurs automobiles la part de leurs chiffre d'affaires en produits innovants, ils ont beaucoup de mal à répondre : tous les modèles proposent des innovations mais rares sont les modèles totalement innovants. Ainsi, produit par produit, il faudrait fixer quelques règles opérationnelles qui permettraient d'améliorer les comparaisons des résultats de ces enquêtes dans le temps et entre pays.

Un autre aspect important de l'innovation est celui de sa régionalisation. Benjamin Camus n'en a pas beaucoup parlé mais des travaux de réflexion sur cette problématique sont en cours dans le cadre des enquêtes CIS. Ces travaux se heurtent à la difficulté à segmenter le processus d'innovation pour pouvoir en localiser ensuite les segments. C'est facile avec de petites entreprises monorégionales, mais cela devient assez vite difficile pour les autres entreprises, alors même qu'il existe une forte attente d'indicateurs régionaux d'innovation. Ces difficultés ne se retrouvent pas dans l'enquête TIC, qui porte sur des produits biens identifiés.

2. L'enquête TIC

Concernant l'enquête TIC, le projet d'un volet sur les investissements me paraît extrêmement important dans la mesure où il fournit une information dont nous ne disposons pas et qui n'existait que partiellement dans l'EAE Industrie (équipements en ordinateurs et logiciels).

⁹ Recherche et développement.

¹⁰ Enquête communautaire sur l'innovation.

3. L'enquête sur les consommations d'énergie

Dans la perspective de l'évaluation des politiques économiques, j'attends de cette enquête qu'elle nous apporte un éclairage sur les enjeux de la politique européenne de libéralisation des marchés de l'énergie. Depuis le début des années 2000, coexistent en effet un marché régulé et un marché dérégulé, sur lesquels les prix évoluent différemment. L'enquête n'a que récemment intégré dans son questionnaire le suivi de ces questions essentielles.

Par ailleurs, la réduction du questionnaire en contrepartie de l'extension de l'enquête au secteur tertiaire ne doit pas se faire au détriment de l'information sur cette question des effets de la dérégulation qui est pour moi prioritaire. Nous avons besoin d'une information de qualité sur ce point. Des industriels qui avaient imprudemment choisi le marché dérégulé, sur lesquels les prix se sont envolés, se sont réfugiés dans un secteur intermédiaire avec la mise en place du tarif dit TARTAM. Or, la protection dont bénéficie ce secteur va disparaître à terme car elle est contraire à la libéralisation des marchés en Europe. L'enquête pourrait nous apporter des informations précieuses sur les conséquences de ces évolutions.

4. Les autres enquêtes

Une thématique que n'a pas abordée Benjamin Camus, mais qui est d'importance croissante, est celle des nanotechnologies. Nous savons que les nomenclatures actuelles sont inadaptées au suivi de ce secteur qui soulève beaucoup de questions. Un débat est d'ailleurs en train de naître sur le caractère plus ou moins dangereux de ces matières.

Concernant l'enquête sur la stratégie d'internationalisation, dans le cadre du règlement FATS, Benjamin Camus a évoqué la réalisation d'une enquête pilote. Il a également parlé de l'intérêt de comparaisons internationales sur le sujet des délocalisations, ce qui est effectivement primordial. Toutefois, une autre dimension du thème mériterait que l'on s'y arrête : le suivi dans le temps des délocalisations. Que deviennent les entreprises qui délocalisent ? Y a-t-il des entreprises qui relocalisent ? De manière générale, il faudrait faire en sorte que les enquêtes pluriannuelles puissent faire l'objet d'une comparaison dans le temps, ce qui implique de ne pas modifier le contour des questions d'une enquête à l'autre, sous peine d'avoir quelques difficultés à mettre en évidence des évolutions. Ce type de difficultés s'est par exemple présenté dans les enquêtes sur le recours aux services par l'industrie menée à cinq ans d'intervalle.

Une autre enquête européenne concerne l'accès au financement des PME. Les PME constituent une importante catégorie d'entreprises. Toutefois, nous entendons de plus en plus parler des ETI (entreprises de taille intermédiaire). Cette catégorie est apparue dans le cadre de la loi de modernisation de l'économie, votée en août 2008. Sa définition a été longuement discutée dans le cadre du CNIS. Notre ministère réfléchit à des mesures en faveur de cette catégorie d'entreprises, considérée comme essentielle à la compétitivité de notre économie. C'est donc une catégorie d'entreprises pour laquelle il serait bon que la statistique publique réalise assez rapidement une enquête.

Enfin, je voudrais revenir sur les effets de la loi organique qui vient d'être promulguée, et selon laquelle les projets de loi du gouvernement devront désormais être accompagnés d'une évaluation économique *ex ante*. Comme je l'ai dit, cette réforme risque d'alourdir les demandes de chiffrage qui reposent largement ces enquêtes et montre toute leur importance.

Jean-Marie ROUX, CGT

Tout d'abord, comme je l'ai déjà indiqué à l'occasion de la présentation des orientations de moyen terme pour la statistique de l'entreprise, il est regrettable que la programmation des enquêtes thématiques se limite à la programmation réalisée par la direction des statistiques d'entreprises de l'Insee. Comme l'a remarqué Benjamin Camus lui-même, d'autres services de la statistique réalisent des enquêtes thématiques. En fait, nous nous attendions à ce que le redécoupage de ces formations devenues commissions élargisse notre champ de vision.

En outre, je souhaiterais connaître la marge de manœuvre dont bénéficie le système statistique français. En effet, à examiner la programmation, il semblerait que la plupart des enquêtes thématiques soient en fait des enquêtes européennes qui s'imposent à nous. Pour le démontrer, je me suis risqué à un pointage sur la base du document qui nous a été remis : j'ai relevé environ 70 enquêtes thématiques dérivées d'enquêtes européennes. En tenant compte des enquêtes liées à la refonte de la base des comptes nationaux, il reste en 2009-2015 seulement 7-8 enquêtes sur une trentaine qui relèvent de l'initiative propre du système statistique française, soit en moyenne une par an. Je ne sous-entends pas que les enquêtes européennes sont inutiles ou qu'elles ne répondent pas à une demande bien réelle, au contraire. Cependant, ce chiffre montre que la possibilité pour le système statistique français, en l'état actuel de ses moyens, de répondre à d'autres demandes tout aussi légitimes que les demandes européennes est limitée.

Ceci m'amène à ma dernière remarque. Concernant la question des moyens, je me souviens que, lors de la présentation du moyen terme en novembre, le rapporteur avait insisté sur les incertitudes qui pesaient sur les moyens qui pouvaient être dégagés pour ce type d'enquêtes. Il avait précisé que selon les moyens qui pourraient être dégagés, le programme pourrait être réalisé de façon plus ou moins complète par rapport aux demandes exprimées, d'où ma question : qu'en est-il aujourd'hui ? A-t-on l'assurance que les moyens existent pour réaliser toutes ces enquêtes ?

Par ailleurs, il avait été envisagé de sous-traiter les enquêtes européennes, ce à quoi s'oppose formellement la CGT. La question a-t-elle été tranchée ?

Enfin, j'ai deux suggestions à faire en lien avec la programmation des enquêtes. Si j'ai bien compris, vous n'avez pas prévu de renouveler l'enquête COI-TIC d'ici 2015. Or les éléments qu'apportait cette enquête ne se retrouvent pas dans l'enquête TIC car l'enquête COI-TIC abordait la question sous l'angle des changements organisationnels et présentait l'intérêt d'associer le point de vue des entreprises et celui des salariés.

En outre, un certain nombre d'innovations s'appuient sur des TIC. Or, l'enquête innovation ne recoupe en rien l'enquête TIC, comme s'il ne fallait pas mélanger les deux problématiques. Cette étanchéité n'est pas souhaitable : ne serait-il pas possible de mener l'enquête TIC dans des entreprises qui ont été enquêtées l'année précédente dans le cadre de l'enquête innovation ?

Benjamin CAMUS

J'ai pris bonne note de vos remarques, auxquelles je répondrai très rapidement. Concernant l'innovation, je comprends les interrogations de François Magnien et je les partage. Cette enquête très intéressante présente quelques faiblesses concernant notamment la partie concernant le chiffre d'affaires innovant. Certes, il faut appliquer les directives de façon la plus intelligente possible mais nous sommes sur ce point liés par le manuel d'Oslo. En particulier sur la prochaine enquête, nous avons rajouté une question ouverte sur les principales innovations produites par l'entreprise, qui nous permettra d'aller au-delà des réponses aux autres questions. C'est une enquête extrêmement intéressante, mais parfois délicate à utiliser. Cela étant, les résultats de l'enquête sont probants, en particulier sur les points touchant à l'innovation dans le tertiaire comme l'ont montré quelques études récentes de l'Insee.

La prochaine enquête innovation fera l'objet d'extensions régionales pour répondre aux besoins de certaines collectivités.

De surcroît, nous envisageons de reconduire l'enquête internationalisation, *a priori* selon le calendrier européen mais nous attendons qu'Eurostat relance cette opération de façon à avoir la même enquête dans tous les pays européens. Concernant les enquêtes pluriannuelles, nous essayons chaque année de faire mieux que la fois précédente, parfois au prix de la continuité des questionnaires.

Enfin, j'irai dans le sens de Jean-Marie Roux lorsqu'il souligne que COI-TIC est un très bon dispositif d'enquête. Le jour où les chercheurs voudront de nouveau procéder à ce type d'enquête, nous aurons intérêt à nous y associer. L'enquête n'est pas inscrite au calendrier mais un important programme de recherches

déoulant de ce programme a été initié. Ce type d'enquête a été salué au niveau international et pourrait à l'avenir être mené par le biais d'une réglementation européenne.

Gérard de LAVERNÉE

J'ai été très intéressé par la présentation de Benjamin Camus. Je ferai trois observations rapides.

Tout d'abord, à plusieurs reprises, il a été fait allusion à des comités de concertation. Je ne connais pas très bien le processus de toutes les enquêtes : peut-on considérer aujourd'hui qu'à toute enquête en préparation est associé un comité de concertation ? Les milieux économiques et professionnels y sont-ils associés ? Je pense en effet que ces acteurs ont des idées à apporter à la formulation des questions.

Ensuite, ma deuxième remarque concerne les enquêtes autour du thème de la mondialisation : la délocalisation est un sujet important mais n'est qu'un petit aspect des enjeux liés à l'internationalisation.

Enfin, je crois qu'il faudrait systématiser la comparaison internationale des résultats au niveau européen. Il est important de pouvoir situer la France dans son environnement et de pouvoir accéder aux données des autres pays.

Rémi MALETRAS, Medef

Je rejoins le propos de Gérard de Lavernée : les milieux économiques et professionnels doivent pouvoir être associés aux enquêtes en préparation.

Bruno TRÉGOUËT, chef du service statistique du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer

Jean-Marie Roux insiste sur le rôle que doivent jouer dans les programmes, d'autres services statistiques – les services ministériels par exemple – que la direction des statistiques d'entreprises de l'Insee. Cela est déjà le cas. Ainsi, parmi les enquêtes thématiques évoquées, plusieurs intéressent vivement le ministère. L'élaboration du programme est le fruit d'une concertation. L'opérateur le mieux placé est celui qui réalise l'opération. C'est à cette aune qu'il faut juger le programme présenté.

Par ailleurs, le système des statistiques publiques prend de mieux en mieux en compte le développement durable, comme en témoigne le programme des enquêtes thématiques exposé par l'Insee mais aussi les travaux du service statistique du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche. Je pense qu'il s'agit là de progrès intéressants et importants.

Nous-mêmes, au service des statistiques du ministère, préparons des projets plus spécifiques, en particulier liés à la meilleure maîtrise de l'énergie dans les secteurs qui relèvent du ministère. Concernant les transports, le bâtiment, et tout ce qui concerne le secteur résidentiel, nous avons en projet un programme d'enquêtes ambitieux sur la meilleure maîtrise de l'énergie.

Louis de GIMEL, Insee

Je suis chargé de la coordination du développement durable à l'Insee. En l'absence de Françoise Maurel qui devait intervenir sur le sujet, j'aimerais compléter ce que vient de dire Bruno Trégouët et amender ce qu'a dit Benjamin Camus sur les enquêtes. J'insisterai sur le besoin d'évaluation des comportements des grandes entreprises vis-à-vis du développement durable et de ce que l'on appelle la « croissance verte », sans savoir très bien ce que cette notion vague recoupe.

Des réflexions sur les éco-activités ont déjà été engagées en lien avec un comité stratégique organisé à la fois par le ministère du développement durable et le ministère de l'économie. Celles-ci ont conduit à de premières évaluations et à certaines améliorations à travers des enquêtes annuelles qui prévoient la saisie spécifique des produits liés à l'environnement. Nous pouvons donc nous interroger sur la réelle nécessité d'une enquête sur les éco-activités.

Par ailleurs, il est possible d'aborder le problème de l'appréhension par les entreprises du coût induit de leur changement de comportement de deux manières. D'une part, quel est leur comportement vis-à-vis du développement durable en termes de gestion des achats, de plan de transport et de gestion de la main-d'œuvre ? D'autre part, nous pourrions mener une enquête davantage centrée sur l'impact sur les marchés.

Philippe CHANTEPIE, chef du département des études et statistiques du ministère de la culture et de la communication

Je pense, concernant les futures enquêtes internationalisation ou relatives aux PME, que nous nous heurtons à un problème d'échantillonnage. Il est difficile de pouvoir procéder à des exploitations sectorielles. Nous n'arrivons pas à isoler suffisamment la variable sectorielle. Or il existe une forte demande, notamment dans le secteur de la culture, autour de la notion de créativité. Il faudrait revoir la possibilité d'extensions sectorielles à des fins de comparaison internationale.

Nathalie ROY, Union professionnelle artisanale

Je voulais tout d'abord saluer les efforts de la statistique publique pour alléger les questionnaires d'enquête, ce qui représente une réduction de coût pour l'État et les entreprises sans nuire à la qualité et à la quantité des informations recueillies.

Je souhaiterais revenir sur l'enquête concernant les points de vente du commerce, qui consiste en une reconduction de l'enquête menée en 2004-2005. Compte tenu de la refonte du système des statistiques d'entreprise au niveau sectoriel notamment et la révision des nomenclatures, je voulais savoir si la méthodologie de cette enquête avait été conservée. Disposerons-nous de la liste des secteurs d'activité ? Quel niveau de nomenclature et quel niveau d'observation géographique sera-t-il retenu ?

En outre, je souhaiterais vous informer du fait que le 29 mai dernier, Monsieur Novelli a installé la commission d'orientation du commerce de proximité. Ses missions consistent à analyser les indicateurs du commerce mais aussi ses évolutions. Je pense que, de ce point de vue, nous aurons besoin de matériaux pour la discussion.

Lionel FONTAGNÉ

Un point me paraît essentiel : il est crucial de recueillir et diffuser des séries statistiques dans de nombreux domaines, pas seulement à destination de la recherche pure mais aussi pour servir d'outil d'aide à la décision. Il existe notamment un besoin important d'information relatif à l'internationalisation de l'économie. Nous ne pouvons pas nous contenter de lire régulièrement que l'essentiel des profits des entreprises françaises internationalisées provient de leur activité à l'étranger. Nous manquons singulièrement d'informations sur la nature et l'étendue de ces activités. C'est ainsi par exemple que le Conseil d'Analyse Economique fait régulièrement l'objet de demandes à ce sujet. Pour l'instant, nous n'avons pas encore les éléments statistiques pour répondre à ces préoccupations. Il est donc urgent d'apporter des éléments concrets à ces débats.

Jean-Marc BÉGUIN

Pour répondre à la remarque initiale de J.M. Roux, si nous ne vous avons pas présenté les enquêtes en projet dans les services statistiques des ministères, c'est que ceux-ci ne sont pas actuellement dans une phase de recueil de vos opinions mais ceci pourra se faire ultérieurement.

Par ailleurs, la marge de manœuvre de la statistique publique française est de l'ordre d'une enquête par an, zéro les mauvaises années, deux les bonnes. Indépendamment de ma propre opinion en tant que citoyen sur ce qui serait souhaitable, je ne peux pas faire avec les moyens que je n'ai pas. Il nous faut jouer avec les degrés de liberté qui nous restent. Si la masse des demandes exigeait que nous fassions beaucoup plus qu'une enquête par an en dehors du programme statistique européen, il faudrait alors recourir à la sous-traitance. D'ailleurs nous y avons déjà recouru, notamment lorsque certaines enquêtes ont, pendant des années, été déléguées à la Sofres sans que cela ne déclenche aucune protestation.

Concernant Eurostat, je reviens d'une réunion entre les différents chefs de la statistique des pays européens. Un des points à l'ordre du jour était la diminution de la charge de travail. Cette question est encore plus prégnante dans les autres pays qu'en France. Une proposition irlandaise, saluée par tous même si elle n'a pas été acceptée in fine, consistait à élaborer un nouveau règlement qui réunirait les enquêtes CIS, TIC et R&D dans le même règlement, suggérant par là même que les trois problématiques sont liées. Au niveau européen, nous pouvons légitimement nous demander si nous avons vraiment besoin de données sur les technologies de l'information et de la communication tous les ans. Par exemple, nous pourrions parfaitement concevoir que l'enquête R&D nationale soit annuelle et européenne tous les trois ans. C'est une proposition intéressante que nous soumettrons aux directeurs généraux.

En outre, je suis surpris de la question de Monsieur de Lavernée, dont le prédécesseur a œuvré dans tous les comités de concertation, auxquels sont bien entendu invités les professionnels. Nous accueillons bien volontiers ceux qui, venant d'un endroit particulier, se déclarent intéressés à participer à tous ces comités de concertation. J'en profite pour vous dire que l'enquête que nous avons menée sur la stratégie d'internationalisation des entreprises n'a pas fonctionné correctement finalement et ne verra pas ses résultats publiés. En revanche, nous proposons de présenter le bilan de cette expérimentation au comité de concertation pour analyser les raisons de l'échec.

Ensuite, je comprends votre appel au développement de la partie comparaison internationale dans nos publications.

Au sujet de l'intervention de Louis de Gimel, nous nous sommes parfaitement rendus compte qu'il est contradictoire de participer à un comité de concertation pour répondre à des problématiques nouvelles tout en conservant le questionnaire précédent. C'est la contradiction dans laquelle nous sommes placés et dans laquelle est d'ailleurs placé chaque comité de concertation. Il est de la responsabilité du comité de privilégier soit la continuité soit l'adaptation à de nouvelles problématiques.

En ce qui concerne l'évaluation des politiques publiques et le sujet de la croissance verte, nous sommes sur des sujets complètement nouveaux. Notre tâche est immense. A cet égard, je pensais proposer une évaluation des coûts de la réglementation mais c'est un sujet immense et il nous faut rester modeste.

Enfin pour répondre à M. Chantepie, je conçois que des extensions sectorielles soient souhaitables. C'est essentiellement un problème de coût et de charge.

VI. Propositions d'avis

Françoise DUSSERT

Trois projets d'avis ont été adoptés et figurent en début de compte rendu.

Le premier porte sur RESANE. Il indique que nous avons pris note de l'avancement du programme statistique annuel d'entreprises qui aboutit à la mise en place d'un nouveau dispositif en 2008. Nous soutenons les efforts des services statistiques pour rendre cohérentes les informations dont bénéficient les utilisateurs. Nous souhaitons que les premiers résultats de l'année 2008 puissent être mis en ligne dès le premier semestre de l'année 2010 avec toutes les indications pertinentes pour une utilisation aisée.

Le deuxième avis concerne les enquêtes thématiques dont nous venons de discuter. L'avis précise que nous avons pris connaissance du programme indicatif, que nous en avons validé les grandes lignes et approuvé les choix des premières années. J'ai retenu qu'une priorité a été donnée aux thèmes de l'internationalisation des entreprises et des effets des TIC sur l'organisation du travail. J'ajouterai qu'un comité de concertation doit être systématiquement mis en place pour chacune des enquêtes thématiques. Il faudrait en outre peut-être réfléchir sur la façon dont nous faisons appel aux personnes qui participent à ces comités de concertation.

Jean-Marc BÉGUIN

Je reviens au préalable sur le débat précédent : j'ai noté ce qu'a déclaré François Magnien au sujet des ETI¹¹ mais je ne crois pas beaucoup à la faisabilité d'une telle enquête juste motivée par la taille des entreprises interrogées .

J'ai en outre oublié de rappeler que l'originalité de l'enquête COI est davantage liée au couplage qu'au thème, comme l'a souligné Benjamin Camus. Si elle devient un jour une enquête européenne, cela sera davantage par le biais des statistiques sociales que par celui des statistiques sur les TIC. L'aspect TIC est moins original que celui de l'impact sur les salariés.

Patrick DUCHÂTEAU

Concernant le premier avis, parler de « premier semestre 2010 », me semble assez vague.

Jean-Marc BÉGUIN

Concrètement, la situation est la suivante : vis-à-vis des comptes nationaux nous sommes obligés de leur diffuser des informations à la fin de l'année. Il nous faudra donc arbitrer entre les délais et la précision des résultats, en raccourcissant les délais et en diminuant la précision. Aujourd'hui, nous devons encore choisir entre deux options : soit continuer à travailler sur ces données en février ou en mars en reportant un peu la publication, soit mettre les résultats en ligne le plus rapidement possible, en visant davantage de précision les années suivantes. Eurostat nous laisse encore six mois.

Bruno TRÉGOUËT

En ce qui concerne le premier avis, je suggère de préciser l'expression « Enquête sur le développement durable » car je trouve ce terme général et vague. Je suggère de reprendre la locution qu'employait Benjamin Camus tout à l'heure : « Enquête sur les éco-activités ».

Jean-Marc BÉGUIN

La distinction entre les différentes activités est déjà faite, même si je suis d'accord que le terme est vague. Il faut être plus explicite dans le choix des libellés.

¹¹ *Entreprises de taille intermédiaire.*

VII. Examen des projets d'enquêtes

Enquête sur la collecte de données économiques dans le secteur des pêches maritimes

Pierre VERDIER, chef du bureau des statistiques de la pêche et de l'aquaculture du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche

Nous présentons aujourd'hui une demande d'opportunité concernant les données économiques dans le domaine de la pêche. Ce n'est pas une opération nouvelle. Celle-ci date de plusieurs années mais nous souhaitons aujourd'hui la faire entrer dans le champ de la statistique publique. Cette enquête est régie par des règlements communautaires. En effet, un deuxième règlement a été adopté l'an dernier et devrait entrer en vigueur cette année. Le premier obligeait les États membres à collecter un certain nombre de données notamment économiques. Le second est plus exigeant puisqu'il étend les extensions du domaine et pose des règles de stockage et de diffusion plus strictes. En outre, nous devons rendre des comptes à la Commission car le respect de ce règlement conditionne l'obtention de financements. Nous souhaitons modifier l'organisation de cette enquête, améliorer le processus de collecte mais aussi pouvoir utiliser ces données dans de meilleures conditions. Pour exploiter correctement ces données, il nous faudrait pouvoir accéder aux données individuelles et avoir la possibilité de les conserver.

Lionel FONTAGNÉ

Le secteur de la pêche est un secteur très important que la statistique publique peut permettre de mieux comprendre. Merci d'avoir synthétisé cette présentation. Nous allons maintenant aborder le thème du spectacle vivant.

Compte tenu des remarques formulées en séance, l'enquête « Collecte de données économiques dans le secteur des pêches maritimes » recueille un avis d'opportunité favorable.

Extension de l'enquête sectorielle annuelle (ESA) au spectacle vivant **Benjamin CAMUS**

J'interviens au titre de l'extension de l'enquête sectorielle annuelle au spectacle vivant. Il existe une convergence d'intérêt entre la division Services de l'Insee et le service statistique du ministère de la culture. C'est ce dernier service qui a instruit le dossier. L'objectif des tests en cours sur les conditions d'interrogation est d'aménager les nomenclatures de collecte. Il faut pouvoir se raccorder à la CPF et vérifier que les questionnaires spécifiques s'intègrent bien. C'est un projet que nous souhaitons instruire cette année.

L'extension de l'enquête sectorielle annuelle au « Spectacle vivant » recueille un avis d'opportunité favorable.

Enquête sur les matières premières utilisées pour la fabrication d'aliments composés pour animaux de ferme

L'enquête sur « les matières premières utilisées pour la fabrication d'aliments composés pour animaux de ferme », déjà réalisée par le passé, ne soulevant aucune objection, recueille également *un avis d'opportunité favorable*.

Lionel FONTAGNÉ

Je vous remercie. Les débats ont été très riches.

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

- Avant-projet de programme statistique 2010
- Programme statistique a moyen terme 2009-2013 et sur sa première année d'exécution
- Programmation des enquêtes thématiques sur 2010-2015
- Direction des statistiques d'entreprises de l'Insee
- Extrait de l'Avant-projet de programme statistique 2010
(version complète disponible sur le site www.cnis.fr)
- Fiches descriptives d'enquêtes pour examen en avis d'opportunité
- Annexe - Le plan de sélection de l'échantillon du RICA en 2010
(Réseau d'information comptable agricole)

AVIS D'OPPORTUNITÉ

- Enquête de collecte de données économiques dans le secteur des pêches maritimes 36
- L'indice du coût de la construction et l'enquête sur le prix de revient des logements neufs 37
- Enquête sur les matières premières utilisées pour la fabrication d'aliments composés pour animaux de ferme 38
- Extension de l'enquête sectorielle annuelle (ESA) au spectacle vivant..... 39

Paris, le 8 juillet 2009 - N°208/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur les matières premières utilisées pour la fabrication d'aliments composés pour animaux de ferme

Type d'opportunité : reconduction d'enquête existante

Périodicité : enquête triennale

Demandeur : Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche - Sous-direction des statistiques agricoles, forestières et agroalimentaires (SSP) - Bureau des statistiques des industries agricoles et alimentaires

Au cours de sa réunion du 25 juin 2009, la Commission Entreprises et stratégies de marché a examiné le projet d'enquête sur les matières premières utilisées pour la fabrication d'aliments composés pour animaux de ferme.

Cette enquête est réalisée tous les trois ans depuis une vingtaine d'années. L'objectif est la connaissance des quantités de matières premières d'origine agricole utilisées dans la fabrication d'aliments composés pour animaux de ferme. Ces statistiques sont utilisées pour quantifier les débouchés offerts par l'alimentation animale à de nombreuses productions agricoles et aussi pour évaluer les ressources fourragères de la France, réalisée chaque année. L'importance des débouchés pour certains produits agricoles dans ce secteur agroalimentaire peut être ainsi mesurée. Elles servent également à caler un modèle annuel utilisé par le SSP pour établir un bilan fourrager en simulant les incorporations en fonction des prix relatifs des différents produits et des contraintes techniques d'apports nutritionnels. Enfin, les informations collectées servent à répondre aux demandes des services de la Commission européenne.

L'enquête complète le dispositif d'enquêtes mensuelles et annuelles de branche dont la collecte est confiée aux organisations professionnelles agréées qui porte sur la production d'aliments composés pour animaux détaillée par produits mais ne comprend aucune question sur les matières premières utilisées.

L'enquête porte sur environ 300 établissements, situés sur le territoire métropolitain, fabriquant plus de 5 000 tonnes d'aliments composés ou plus de 2 000 tonnes d'aliments minéraux.

L'enquête s'effectue par voie postale et sera réalisée au premier semestre 2010.

Les résultats sont diffusés au niveau national sous la forme d'un 4 pages « Agreste Primeur » à l'automne et d'un « Chiffres et données agroalimentaires » au second semestre 2010.

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

Paris, le 8 juillet 2009 - N°210/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête de collecte de données économiques dans le secteur des pêches maritimes

Type d'opportunité : enquête nouvelle

Périodicité : enquête annuelle

Demandeur : Ministère de l'agriculture et de la pêche - Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA) - Bureau des statistiques de la pêche et de l'aquaculture (BSPA)

Au cours de sa réunion du 25 juin 2009, la Commission Entreprises et stratégies de marché a examiné le projet d'enquête pour la collecte de données économiques dans le secteur des pêches maritimes.

Cette enquête est présentée pour la première fois au Cnis mais la collecte de données économiques dans le secteur des pêches maritimes s'effectue depuis 2001 afin de répondre au règlement européen (CE n° 1543/2000). En 2008, la Commission européenne a adopté un nouveau règlement concernant l'établissement d'un cadre communautaire pour la collecte, la gestion et l'utilisation des données dans le secteur de la pêche et le soutien aux avis scientifiques sur la politique commune de la pêche (règlement CE n° 199/2008). Ce règlement stipule que les États membres collectent des données dans le cadre de programmes nationaux pluriannuels. Le premier programme national porte sur les années 2009 et 2010.

Afin de satisfaire ces obligations, le Bureau des statistiques de la pêche et de l'aquaculture a demandé à ses partenaires de lui transmettre les données individuelles qu'ils recueillent afin de mettre en place une base de données sur les navires français ainsi que l'historisation des données recueillies par l'enquête.

Les unités enquêtées sont les navires de pêches français inscrits au registre européen des flottes de pêche maritimes au 1^{er} janvier de l'année de référence. La population ciblée comprend environ 7 800 navires, le nombre d'unités enquêtées sera de 2 000 navires. La collecte des données de 2009 s'effectuera de février à juillet 2010.

Le BSPA a mis en place un groupe de travail réunissant l'ensemble des partenaires de la collecte et également les partenaires du RICEP (Réseau d'Informations Comptables et Economiques des Pêches) pour les sensibiliser aux obligations du nouveau règlement et leur présenter le dispositif envisagé.

Les indicateurs sont évalués tous les ans et sont transmis à la Commission. Les résultats sont également communiqués aux services de la DPMA sous la forme d'une note annuelle.

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour cinq années à partir de la date d'attribution de la conformité par le comité du label.

Paris, le 7 juillet 2009 - N°207/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

L'indice du coût de la construction et l'enquête sur le prix de revient des logements neufs

Type d'opportunité : reconduction d'enquête existante

Périodicité : enquête trimestrielle

Demandeur : Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer - Commissariat général du développement durable - Service de l'observation des statistiques

Au cours de sa réunion du 25 juin 2009, la Commission Entreprises et stratégies de marché a examiné le changement de mode de calcul de l'indice du coût de la construction (ICC) et le contenu de l'enquête associée sur le prix de revient des logements neufs (PRLN).

L'indice du coût de la construction existe depuis 1953. C'est un indice de prix de la construction de logements neufs, à qualité constante, qui permet de suivre l'évolution des prix dans la construction et est utilisé également comme déflateur en comptabilité nationale pour le secteur de la construction. Il a été utilisé jusqu'en 2008 pour l'indexation des loyers d'habitation et est encore utilisé pour l'indexation de certains contrats (baux commerciaux notamment). Le manque de précision de la méthode employée a conduit l'Insee et le SOeS à changer la méthode de calcul de l'ICC (métré/hédonique) et à revoir l'enquête prix de revient des logements neufs qui sert au calcul de cet indice.

Quatre objectifs ont conduit à cette refonte : réduire de façon significative la charge de réponse des entreprises, diminuer les coûts de métrage, améliorer la précision de l'indice et mieux coller à la situation conjoncturelle.

Le champ de l'enquête porte sur les permis de construire déposés moins de six mois avant leur date d'enregistrement pour des constructions nouvelles, hors opérations mixtes combinant maisons individuelles et bâtiments collectifs. 1 550 permis seront interrogés chaque trimestre. L'enquête s'effectue par voie postale et couvre la France continentale seulement (hors Corse).

Le comité de pilotage est composé de l'Insee, du SOeS et du SEEIDD.

Les seuls résultats publiés sont l'indice du coût de la construction.

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à la nouvelle méthode de calcul de l'indice et à l'enquête associée.

L'opportunité est accordée pour cinq années à partir de la date d'attribution de la conformité par le comité du label.

Paris, le 9 juillet 2009 - N°209/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Extension de l'enquête sectorielle annuelle (ESA) au spectacle vivant

Type d'opportunité : enquête nouvelle

Périodicité : enquête annuelle

Demandeur : Insee - Direction des statistiques d'entreprises - Département des synthèses sectorielles - Division Services

Au cours de sa réunion du 25 juin 2009, la Commission Entreprises et stratégies de marché a examiné le projet d'extension de l'enquête sectorielle annuelle services (ESA) au spectacle vivant.

Cette enquête correspond à une extension de l'ESA qui permettra de répondre à une demande récurrente sur l'économie sociale et solidaire ainsi qu'au souhait d'observation et de connaissance du spectacle vivant exprimé de longue date par le ministère de la culture et de la communication.

Comme pour l'ESA en général, les objectifs de l'enquête sur le champ du spectacle vivant sont de repérer les différentes activités exercées par les entreprises via la ventilation de leur chiffre d'affaires en branche. Cet objectif permet de classer correctement les entreprises par secteur et il est essentiel à la production de statistiques sectorielles de qualité. Les variables enquêtées correspondent à celles du système statistique européen pour les statistiques structurelles d'entreprises (règlement Structural Business Statistics). Les thèmes spécifiques envisagés sont : l'emploi intermittent, les dépenses professionnelles particulières, les sources de financement, la ventilation du chiffre d'affaires, la ventilation de la billetterie, les conditions de financement.

L'unité enquêtée sera la même que pour les autres secteurs enquêtés par l'ESA. L'enquête sera réalisée par voie postale en France métropolitaine, son lancement est prévu au plus tôt entre la fin 2009 et la fin du premier semestre 2010 en fonction des moyens disponibles.

Le calendrier de diffusion des résultats suivra celui, défini par l'Insee, de la diffusion générale des enquêtes ESA. Le Département des études, de la prospective et des statistiques du ministère de la culture et de la communication exploitera par ailleurs les résultats et les diffusera dans ses publications habituelles.

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

Réunion de la commission Entreprises et stratégies de marché – 25 juin 2009